

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **5 AOÛT 2026, À 19 H 30.**

Sont présents : Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
M. Yves Gaudet, conseiller
Mme Diane Morneau, mairesse suppléante
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Ève Poulin, Directrice des affaires juridiques et greffière
Mme Pamela Nantel, Directrice générale

Est/Sont absents : M. Patrick Marquès, maire

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 8 juillet 2026
 - 4.2** Séance extraordinaire du 15 juillet 2026
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1** Autorisation - Contribution financière au projet d'aménagement de la cour de l'école Carignan-Salières - 25 000 \$
 - 5.2** Autorisation - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2026
- 6** RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1** Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Juillet 2026
 - 6.2** Autorisation de signature et approbation - Évaluation et descriptions de tâches du personnel syndiqué
- 7** FINANCES
 - 7.1** Dépôt - Liste des commandes - Juillet 2026
 - 7.2** Approbation - Déboursés du mois - Juillet 2026
 - 7.3** Autorisation - Transfert budgétaire - Juillet 2026
- 8** GÉNIE ET INFRASTRUCTURES

- 8.1 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire (Décompte no 5) - Construction des terrains de shuffleboard - Groupe M2L Inc. - 17 461,14 \$
- 8.2 Autorisation de dépenses supplémentaires - Travaux de pavage 2026 - Les Pavages Ultra Inc - 313 479,36 \$
- 8.3 Autorisation des dépenses cumulatives - Mandats Parallèle 54 (2026) - 2 012,06 \$
- 8.4 Autorisation des dépenses cumulatives - Mandats Ingénier (2026) - 10 416,73 \$
- 8.5 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Prolongement de la piste multifonctionnelle entre les rues Gertrude et Marie-Anne - Construction Techroc Inc. - 7 619,09 \$
- 8.6 Autorisation - Appropriation de surplus affecté eau-égout (secteur usine et étang) - Travaux de mise à niveau du système de ventilation de l'usine de filtration - 106 358 \$
- 8.7 Autorisation - Occupation du domaine public - Abattage d'un arbre - 1966 rue Henriette
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Autorisation - Achat de chlorure de sodium pour le déglacage des rues - Saison hivernale 2026-2027 - Mines Seleine (division de Sel Windsor Ltée) - 155 593,69 \$
 - 9.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale - Entretien hivernal d'une section du chemin Saint-Raphaël
 - 9.3 Approbation - Travaux dans le cours d'eau des Trente (branche principale) - MRCVR
- 10 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 10.1 Demande de PIIA 2026-035 - Lot 2 600 400 - 1731, rue des Roses - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
 - 10.2 Demande de modification du PIIA 2026-037 - Lot 2 599 210 - 3308, rue Bouthillier - Agrandissement d'une résidence unifamiliale comprenant une unité d'habitation accessoire
 - 10.3 Demande de PIIA 2026-067 - Lot 2 346 367 - 3000-3002, chemin Sainte-Thérèse - Installation d'une enseigne
 - 10.4 Demande de PIIA 2026-069 - Lot 2 994 558 - 1003-1003A, rue de la Brisardière - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

- 10.5** Demande de PIIA 2026-071 - Lot 2 601 283 - 1376, rue Marie-Gendron - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée
- 10.6** Demande de PIIA 2026-072 - Lot 2 599 296 - 3055, rue Bouthillier - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée
- 10.7** Demande de PIIA 2026-073 - Lot 2 601 277 - 1195, rue Marie-Vara - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée
- 10.8** Demande de PIIA 2026-074 - Lot 6 697 998 - 2025, rue Liliane Ouest - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
- 10.9** Demande de PIIA 2026-075 - Lot 2 343 456 - 3682A, chemin Sainte-Thérèse - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par le remplacement complet de la fondation
- 10.10** Demande de PIIA 2026-076 - Lot 6 652 955 - 2369, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
- 10.11** Approbation - Conformité de la réglementation d'urbanisme au règlement 32-25-43 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu - Îlots déstructurés à l'agriculture
- 11** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 12.1** Octroi de mandat - Services professionnels - Élaboration du Plan directeur des parcs, espaces verts, plateaux sportifs et infrastructures de loisir 2027-2037 - BC2 Groupe Conseil - 57 257,55 \$
 - 12.2** Demande d'aide financière - Raphaël Benoit - Compétition internationale de robotique WRO - 500 \$
- 13** COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 14** RÉGLEMENTATION
 - 14.1** Avis de motion - Projet de règlement numéro 511 (2026) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2024)
 - 14.2** Avis de motion - Projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement numéro 518 (2024)
 - 14.3** Adoption - Projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement numéro 518 (2024)

- 14.4** Avis de motion - 1er projet de règlement numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (garage municipal temporaire & modifications diverses)
- 14.5** Adoption - 1er projet de règlement numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (garage municipal temporaire & modifications diverses)
- 14.6** Adoption - Règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (rue Éthel Est & diverses modifications)
- 14.7** Adoption - Règlement numéro 508 (2026)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement numéro 508 (2026)
- 15** INFORMATION
- 16** DIVERS
- 17** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Madame Diane Morneau, mairesse suppléante, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

26-08-288

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

26-08-289

4.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2026

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2026, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2026.

26-08-290

4.2 Séance extraordinaire du 15 juillet 2026

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2026, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2026.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

26-08-291

5.1 Autorisation - Contribution financière au projet d'aménagement de la cour de l'école Carignan-Salières - 25 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite soutenir les initiatives favorisant la pratique d'activités physiques et le développement d'infrastructures au bénéfice des jeunes et de l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la cour de l'école Carignan-Salières, dont la première phase consiste notamment en la préparation du terrain, les travaux de drainage et l'aménagement d'un terrain multisport;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes requiert une confirmation officielle de la participation financière de la Ville afin de procéder aux modifications nécessaires au contrat de travaux actuellement en cours et de réaffecter certaines sommes vers la réalisation du terrain multisport;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a manifesté son intérêt à contribuer financièrement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Gaudet, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER la participation financière de la Ville de Carignan au projet d'aménagement de la cour de l'école Carignan-Salières, pour un montant maximal de 25 000 \$, afin de permettre au Centre de services scolaire des Patriotes de poursuivre les démarches administratives requises et de procéder aux ajustements nécessaires à son contrat de travaux;

D'AUTORISER le versement de cette contribution financière au Centre de services scolaire des Patriotes, sur présentation d'une demande écrite accompagnée des pièces justificatives démontrant la réalisation des travaux prévus à la phase 1 du projet, soit la préparation du sol, le drainage, les travaux d'infrastructure ainsi que l'installation du tapis multisport sablé;

DE PRÉVOIR que les travaux et la demande devront, dans la mesure du possible, être réalisés et transmis avant le 31 décembre 2026 et que, dans l'éventualité où la demande serait présentée ultérieurement, les crédits requis pourront être reportés à l'exercice financier 2027;

D'AUTORISER le trésorier à effectuer les transferts budgétaires nécessaires et requis afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-110-00-999, sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

26-08-292

5.2 Autorisation - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une vente pour défaut de paiement des taxes afin de récupérer les montants dus à la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT que le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour la vente pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que la greffière ou en son absence à l'assistante-greffière doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère publique conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après « Loi »);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ordonner à la greffière ou en son absence à la directrice générale de procéder, suivant la liste dressée par le trésorier, à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires à l'enchère publique, le 14 octobre 2026, devant être tenue à la salle du conseil situé au 1555, rue de L'École à Carignan;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 536 de la Loi, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la greffière à prendre les procédures requises en vertu des articles 511 et suivants de la Loi;

QUE le conseil ordonne à la greffière de procéder à la vente des immeubles apparaissant à la liste dressée par le trésorier et sur lesquels les taxes municipales et scolaires n'ont pas été payées, en tout ou en partie, à l'enchère publique qui aura lieu à la salle du conseil située au 1555, rue de L'École, à Carignan, le 14 octobre 2026 à 9 h, le tout conformément à l'article 512 de la Loi;

QUE le conseil autorise la greffière ou en son absence la directrice générale à retirer de la liste dressée par le trésorier, les immeubles dont les taxes municipales et scolaires ont été acquittés, le ou avant la date prévue de la vente, à la condition que les frais et intérêts qui auront été encourus pour cette vente jusqu'à la date du paiement complet soient acquittés;

QUE le conseil autorise la greffière à recourir aux services d'un notaire pour la vérification des titres de propriété, documents nécessaires à la vente et dont les dépenses encourues font partie inhérente des frais de vente des propriétés; et

QUE le conseil autorise le trésorier à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour et au nom de la Ville de Carignan conformément à l'article 536 de la Loi.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Juillet 2026

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation à la directrice générale du pouvoir de procéder à l'embauche de certain(e)s employé(e)s salarié(e)s pour combler les besoins des différents services, la directrice générale dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Mathieu GOYER	Chef de groupe - TP	11	3	Remplacement à durée indéterminée	2 juillet 2026
Sandrine SOUCY ¹	Accompagnatrice camps de jour	C		Étudiant	16 juillet 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la directrice générale, de la liste des personnes embauchées au mois de juillet 2026.

¹Embauche conditionnelle à la réussite de la *vérification d'empêchements secteur vulnérable*.

26-08-293

6.2 Autorisation de signature et approbation - Évaluation et descriptions de tâches du personnel syndiqué

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est engagée dans une démarche de modernisation et d'optimisation de son organisation pour consolider ses talents, favoriser une meilleure cohérence interservices et une amélioration continue des services offerts aux citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT la réalisation des évaluations préliminaires de la partie patronale des descriptions de tâches en attente des évaluations finales par le comité-conjoint d'évaluation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations de la Ville ainsi que des services offerts à la population.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les demandes de création et d'évaluation préliminaire des descriptions de tâches suivantes :

- Inspecteur(-trice) en environnement (classe 8)
- Surveillant(e)-chef(fe) (classe 1)
- Technicien(ne) en génie civil (classe 8)

D'APPROUVER la conversion d'un poste de technicien(ne) services techniques en technicien(ne) en génie civil aux Services techniques.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux postes budgétaires 02-610-00-151, 02-701-90-181 et 02-315-00-151.

7 FINANCES

7.1 Dépôt - Liste des commandes - Juillet 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 juin au 20 juillet 2026.

26-08-294

7.2 Approbation - Déboursés du mois - Juillet 2026

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juillet 2026 pour un montant de 64 619,87 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juillet 2026, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 5 224 165,12 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés.

26-08-295

7.3 Autorisation - Transfert budgétaire - Juillet 2026

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a) Afin de couvrir la dépense anticipée 2026 - Service incendie

Montant	Description du poste	Numéro de poste
168 599 \$	Mutations immobilières	01-233-12-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
168 599 \$	Quote part ville de Chambly	02-220-00-954

8 GÉNIE ET INFRASTRUCTURES

26-08-296

8.1 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire (Décompte no 5) - Construction des terrains de shuffleboard - Groupe M2L Inc. - 17 461,14 \$

CONSIDÉRANT la résolution 25-07-203 octroyant le contrat pour la construction de terrains de shuffleboard à la Maison des générations Ginette-Grenier à l'entreprise Groupe M2L Inc.;

CONSIDÉRANT que le décompte progressif no 5 au montant de 4 796,18 \$, taxes incluses, a été vérifié et recommandé pour paiement;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés, que l'acceptation provisoire a été réalisée et que les conditions prévues au contrat pour la libération de la retenue de 5 % ont été satisfaites;

CONSIDÉRANT que le montant de la retenue à libérer s'élève à 12 664,96 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif no 5 au montant de 4 796,18 \$, taxes incluses, ainsi que la libération de la retenue de 5 %, au montant de 12 664,96 \$ taxes incluses, pour un montant total de 17 461,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Groupe M2L Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux postes budgétaires 03-100-00-530 et 55-136-00-406.

26-08-297

8.2 Autorisation de dépenses supplémentaires - Travaux de pavage 2026 - Les Pavages Ultra Inc - 313 479,36 \$

CONSIDÉRANT que le contrat relatif au projet des travaux de pavage 2026 a été octroyé à l'entreprise Les Pavages Ultra Inc.;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont requis afin d'assurer l'intégration adéquate des différents ouvrages et le respect des objectifs du projet des travaux de pavage 2026;

CONSIDÉRANT que les avenants proposés visent à bonifier certains éléments de conception et de construction afin d'améliorer la durabilité, la sécurité et la performance à long terme des infrastructures réalisées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les dépenses supplémentaires pour un montant de 313 479,36 \$, taxes incluses à l'entreprise Les Pavages Ultra Inc. dans le cadre du projet des travaux de pavage 2026 afin de couvrir les coûts associés aux avenants requis pour la réalisation des travaux.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 22-005-69-710.

26-08-298

8.3 Autorisation des dépenses cumulatives - Mandats Parallèle 54 (2026) - 2 012,06 \$

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet des travaux de pavage 2026, le conseil municipal a demandé d'évaluer la possibilité d'aménager un accotement asphalté du côté nord de Grande Allée, entre la rue du Domaine et la rue Auger;

CONSIDÉRANT que cette demande a nécessité des modifications aux plans et devis du projet ;

CONSIDÉRANT que la firme Parallèle 54, la firme responsable de la conception initiale du projet, possédait déjà l'ensemble des données et des plans requis pour réaliser efficacement les ajustements demandés, et que l'octroi de ce mandat porte la valeur cumulative des contrats accordés à ce fournisseur au-delà du seuil prévu au Règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense cumulative de 2 012,06 \$ taxes incluses à la firme Parallèle 54 pour la révision de plans et devis dans le cadre du projet des travaux de pavage 2026.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer les transferts budgétaires nécessaires et requis afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

26-08-299

8.4 Autorisation des dépenses cumulatives - Mandats Ingénir (2026) - 10 416,73 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a octroyé à la firme Ingénir un mandat de surveillance dans le cadre du projet des travaux de pavage 2026;

CONSIDÉRANT que des travaux additionnels demandés par le conseil municipal ont nécessité des services de surveillance supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la valeur cumulative des contrats accordés à la firme Ingénir en 2026 dépasse le seuil prévu au Règlement de gestion contractuelle de la Ville et qu'une autorisation du conseil municipal est requise;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense de 10 416,46 \$ taxes incluses à la firme Ingénir pour l'avenant au mandat de surveillance des travaux de pavage 2026.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer les transferts budgétaires nécessaires et requis afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

26-08-300

8.5 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Prolongement de la piste multifonctionnelle entre les rues Gertrude et Marie-Anne - Construction Techroc Inc. - 7 619,09 \$

CONSIDÉRANT la résolution 26-02-62 octroyant le contrat de prolongement de la piste multifonctionnelle entre les rues Gertrude et Marie-Anne à l'entreprise Techroc Inc.;

CONSIDÉRANT que l'acceptation provisoire des travaux a été complétée le 18 juin 2026 et que les conditions requises pour la libération de la retenue applicable ont été rencontrées;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur - Infrastructures municipales et projets quant à la libération de la retenue prévue au contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la libération de la retenue contractuelle au montant de 7 619,09 \$ à l'entreprise Techroc Inc., à la suite de l'acceptation provisoire des travaux de prolongement de la piste multifonctionnelle entre les rues Gertrude et Marie-Anne.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 55-136-00-409.

26-08-301

8.6 Autorisation - Appropriation de surplus affecté eau-égout (secteur usine et étang) - Travaux de mise à niveau du système de ventilation de l'usine de filtration - 106 358 \$

CONSIDÉRANT que le système de ventilation de l'usine de filtration est désuet et présente plusieurs problématiques nécessitant une mise à niveau;

CONSIDÉRANT que ces problématiques doivent être corrigées afin d'éviter leur aggravation et de limiter les risques de bris, d'interventions d'urgence et d'interruption des opérations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'appropriation des sommes nécessaires à même le surplus affecté eau-égout (secteur usine et étang) afin de financer le contrat relatif aux travaux de mise à niveau du système de ventilation de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT que, selon l'estimation des coûts, les travaux de mise à niveau du système de ventilation sont évalués à 106 358 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme maximale de 106 358 \$, taxes incluses à même le surplus affecté eau-égout (secteur usine et étang) afin de financer les travaux de mise à niveau du système de ventilation de l'usine de filtration.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer les transferts budgétaires nécessaires et requis afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-412-00-529 sous réserve d'une appropriation de surplus affecté eau-égout 59-131-00-270.

26-08-302

8.7 Autorisation - Occupation du domaine public - Abattage d'un arbre - 1966 rue Henriette

CONSIDÉRANT la demande visant l'abattage d'un arbre situé au 1966 rue Henriette;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux nécessite l'utilisation du domaine public municipal pour la circulation de la machinerie;

CONSIDÉRANT que des barrières devront être ouvertes afin de permettre l'accès de la machinerie au terrain municipal;

CONSIDÉRANT la proximité de la Route verte et la nécessité de prévoir des mesures de sécurité afin de protéger ses usagers pendant toute la durée des travaux;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt de garantie de 5 000 \$ est exigé afin de garantir la remise en état du domaine public municipal et de couvrir les dommages éventuels;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public pour la réalisation des travaux d'abattage d'un arbre au 1966 rue Henriette, conditionnellement à la réception de l'ensemble des renseignements et documents requis et au respect des éléments suivants :

- Le versement d'un dépôt de garantie de 5 000 \$;
- La mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la Route verte;
- La remise en état du domaine public municipal à la fin des travaux.

9 TRAVAUX PUBLICS

26-08-303

9.1 Autorisation - Achat de chlorure de sodium pour le déglacage des rues - Saison hivernale 2026-2027 - Mines Seleine (division de Sel Windsor Ltée) - 155 593,69 \$

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-291 autorisant la Ville de Carignan à joindre le regroupement d'achat géré par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé par appel d'offres public pour un achat regroupé afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de fourniture et la livraison de chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la direction des travaux publics à faire l'achat de 1 365 tonnes métriques de chlorure de sodium pour l'hiver 2026-2027 à raison de 99,14 \$ la tonne avant taxes, incluant le transport auprès de Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée pour un montant de 155 593,69 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-330-00-628.

26-08-304

9.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale - Entretien hivernal d'une section du chemin Saint-Raphaël

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'entretien hivernal d'une section du chemin Saint-Raphaël situé entre l'autoroute 35 et le chemin de la Grande-Ligne viendra à échéance le 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour une durée de 5 ans selon les mêmes modalités;

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'entretien hivernal d'une section du chemin Saint-Raphaël entre l'autoroute 35 et le chemin de la Grande-Ligne et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

26-08-305

9.3 Approbation - Travaux dans le cours d'eau des Trente (branche principale) - MRCVR

CONSIDÉRANT que, le 23 juin 2025, une demande d'intervention dans un cours d'eau a été transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour la branche principale du cours d'eau des Trente, dont le bassin versant préliminaire est situé partiellement sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que, le 15 juillet 2025, l'inspection terrain de la branche principale du cours d'eau des Trente fut effectuée par l'employé désigné de la MRCVR. Le rapport de cette inspection fut présenté au Comité de travail sur les cours d'eau de la

MRCVR, lequel recommande qu'une étude technique soit réalisée par une firme d'ingénierie afin d'identifier les travaux requis pour rétablir le libre écoulement des eaux dudit cours d'eau;

CONSIDÉRANT que ledit cours d'eau relève de la compétence commune entre de la MRCVR et la MRC du Haut-Richelieu, puisque son bassin versant s'étend sur leurs territoires. Selon l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), un cours d'eau qui relie ou sépare le territoire de plusieurs MRC est de la compétence commune de celles-ci. Cette compétence commune s'exerce, au choix des MRC concernées, dans le cadre d'une entente ou par l'intermédiaire d'un bureau des délégués;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville de Carignan doit transmettre à la MRCVR une résolution attestant que la Ville de Carignan a pris acte que des travaux seront effectués dans ledit cours d'eau, conformément aux recommandations de la firme d'ingénierie, et que l'ensemble des frais liés aux travaux éventuels, incluant les frais d'ingénierie, seront refacturés aux municipalités concernées, selon leurs superficies contributives dans le bassin versant final;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan prenne acte que la MRC de La Vallée-du-Richelieu devra procéder aux travaux requis dans la branche principale du cours d'eau des Trente, dont le bassin versant préliminaire est situé partiellement sur le territoire de la Ville de Carignan.

QUE la Ville de Carignan se déclare favorable à ce que le bassin versant final bénéficiant des travaux éventuels dans la branche principale du cours d'eau des Trente soit déterminé par la firme d'ingénierie mandatée à cette fin et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires dans ce bassin versant ainsi que toutes autres informations nécessaires au bon déroulement des travaux requis;

QUE la Ville de Carignan accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé selon les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir selon les dispositions du règlement 399:

- au prorata des superficies contributives des lots présents dans le bassin versant final;

D'AUTORISER le trésorier à effectuer les transferts budgétaires nécessaires et requis afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-460-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-232-59-000.

10 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

26-08-306

10.1 Demande de PIIA 2026-035 - Lot 2 600 400 - 1731, rue des Roses - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-035 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1731, rue des Roses, sur le lot 2 600 400, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026 et modifiés en date du 15 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-035 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1731, rue des Roses, sur le lot 2 600 400.

26-08-307

10.2 Demande de modification du PIIA 2026-037 - Lot 2 599 210 - 3308, rue Bouthillier - Agrandissement d'une résidence unifamiliale comprenant une unité d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT la demande de modification du PIIA 2026-037 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale comprenant une unité d'habitation accessoire située au 3308, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 210, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modification du PIIA 2026-037 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale comprenant une unité d'habitation accessoire située au 3308, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 210.

26-08-308

10.3 Demande de PIIA 2026-067 - Lot 2 346 367 - 3000-3002, chemin Sainte-Thérèse - Installation d'une enseigne

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-067 concernant une demande d'affichage au 3000-3002, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 346 367, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-067 concernant une demande d'affichage au 3000-3002, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 346 367.

26-08-309

10.4 Demande de PIIA 2026-069 - Lot 2 994 558 - 1003-1003A, rue de la Brisardière - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-069 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1003-1003A, rue de la Brisardière, sur le lot 2 994 558, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-069 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1003-1003 A, rue de la Brisardière, sur le lot 2 994 558.

26-08-310

10.5 Demande de PIIA 2026-071 - Lot 2 601 283 - 1376, rue Marie-Gendron - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-071 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1376, rue Marie-Gendron, sur le lot 2 601 283, telle que figurant sur les

plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-071 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1376, rue Marie-Gendron, sur le lot 2 601 283.

26-08-311

10.6 Demande de PIIA 2026-072 - Lot 2 599 296 - 3055, rue Bouthillier - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-072 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 3055, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 296, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-072 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 3055, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 296.

26-08-312

10.7 Demande de PIIA 2026-073 - Lot 2 601 277 - 1195, rue Marie-Vara - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-073 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1195, rue Marie-Vara, sur le lot 2 601 277, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-073 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1195, rue Marie-Vara, sur le lot 2 601 277.

26-08-313

10.8 Demande de PIIA 2026-074 - Lot 6 697 998 - 2025, rue Liliane Ouest - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-074 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 2025, rue Liliane Ouest, sur le lot 6 697 998, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-074 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 2025, rue Liliane Ouest, sur le lot 6 697 998.

26-08-314

10.9 Demande de PIIA 2026-075 - Lot 2 343 456 - 3682A, chemin Sainte-Thérèse - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par le remplacement complet de la fondation

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-075 concernant l'agrandissement par le remplacement complet de la fondation de la résidence unifamiliale isolée située au 3682A, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 343 456, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-075 concernant l'agrandissement par le remplacement complet de la fondation de la résidence unifamiliale isolée située au 3682A, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 343 456.

26-08-315

10.10 Demande de PIIA 2026-076 - Lot 6 652 955 - 2369, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-076 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 2369, rue

Éthel Est, sur le lot 6 652 955, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-076 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 2369, rue Éthel Est, sur le lot 6 652 955.

26-08-316

10.11 Approbation - Conformité de la réglementation d'urbanisme au règlement 32-25-43 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu - Îlots déstructurés à l'agriculture

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 32-25-43 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, afin d'intégrer les dispositions de la décision de la demande à portée collective numéro 427446 a été adopté par le conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu le 19 août 2025 et est entré en vigueur le 9 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise notamment à intégrer au Schéma d'aménagement révisé les dispositions découlant de la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement à la demande à portée collective numéro 427446;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de La Vallée-du-Richelieu a adopté un document sur la nature des modifications indiquant que les municipalités concernées doivent assurer la concordance de leurs instruments d'urbanisme avec les dispositions modifiées du Schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'analyse des modifications apportées au Schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 32-25-43, afin de vérifier leur incidence sur les instruments d'urbanisme municipaux;

CONSIDÉRANT que cette analyse démontre que les dispositions actuellement en vigueur du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carignan sont déjà conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé telles que modifiées;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification aux instruments d'urbanisme municipaux n'est nécessaire afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 32-25-43;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

DE RECONNAÎTRE que la présente résolution constitue la démarche de concordance entreprise par la municipalité à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-25-43 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

DE CONFIRMER qu'aucune modification au plan d'urbanisme, au règlement de zonage, au règlement de lotissement, au règlement de construction ou à tout autre règlement d'urbanisme de la Ville de Carignan n'est requise afin d'assurer cette concordance;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-du-Richelieu à titre de confirmation de la conformité des instruments d'urbanisme municipaux de la Ville de Carignan aux dispositions du règlement numéro 32-25-43.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-08-317

12.1 Octroi de mandat - Services professionnels - Élaboration du Plan directeur des parcs, espaces verts, plateaux sportifs et infrastructures de loisir 2027-2037 - BC2 Groupe Conseil - 57 257,55 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, en 2022, son Plan directeur des parcs et espaces verts afin d'orienter la planification, le développement et la mise en valeur de ses espaces récréatifs;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite compléter ce plan directeur par une analyse globale des plateaux sportifs et des infrastructures de loisir afin de disposer d'une vision intégrée de l'ensemble de ses équipements récréatifs;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de la Ville et de la préparation de ses futurs investissements en matière d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette étude permettra à la Ville de se doter d'un outil intégré de planification et d'aide à la décision pour orienter le développement de ses équipements municipaux et établir les priorités d'investissement;

CONSIDÉRANT que les résultats de ce mandat serviront à soutenir la programmation des investissements municipaux pour la période 2027-2037;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme spécialisée afin de réaliser cette analyse et de produire les recommandations requises;

CONSIDÉRANT le pouvoir dévolu à la directrice générale en vertu du Règlement 506 (2024) concernant la gestion contractuelle de la Ville de Carignan.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels visant l'élaboration du Plan directeur des parcs, espaces verts, plateaux sportifs et infrastructures de loisir (PDPEI) 2027-2037 à BC2 Groupe Conseil, pour un montant de 57 257,55 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, tout document nécessaire et utile à la réalisation du mandat.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-610-00-411.

26-08-318

**12.2 Demande d'aide financière - Raphaël Benoit -
Compétition internationale de robotique WRO - 500 \$**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Raphaël Benoit;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la Politique relative à l'attribution de subventions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Raphaël Benoit une aide financière d'un montant de 500 \$, dans le cadre de la compétition internationale de robotique WRO qui aura lieu à Porto Rico du 8 au 10 décembre 2026.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-110-00-999.

13 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

14 RÉGLEMENTATION

26-08-319 14.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 511 (2026) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2024)

La conseillère Édith Labrosse donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 511 (2026) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2024). Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-08-320 14.2 Avis de motion - Projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement numéro 518 (2024)

Le conseiller Luc Laforge donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du Projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement numéro 518 (2024). Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-08-321 14.3 Adoption - Projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement numéro 518 (2024)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement numéro 518 (2024), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement numéro 518 (2024).

26-08-322 14.4 Avis de motion - 1er projet de règlement numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (garage municipal temporaire & modifications diverses)

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du 1er projet de règlement numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U. Il dépose le 1er projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-08-323 14.5 Adoption - 1er projet de règlement numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (garage municipal temporaire & modifications diverses)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du premier projet de règlement numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le premier projet de règlement numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

26-08-324 14.6 Adoption - Règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (rue Éthel Est & diverses modifications)

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 3 juin 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du premier projet de règlement a également été déposée le 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

26-08-325

14.7 Adoption - Règlement numéro 508 (2026)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement numéro 508 (2026)

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 8 juillet 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 508 (2026)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement numéro 508 (2026), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 508 (2026)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement numéro 508 (2026).

15 INFORMATION

16 DIVERS

26-08-326

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

Diane Morneau
Mairesse suppléante

Me Ève Poulin
Greffière